Image not found or type unknown

Cotisation annuelle des propriétaires pour ASL

Par **leger michelle**, le **01/05/2018** à **16:29**

Bonjour
Une cotisation est du chaque année pour les dépenses
(entretien des espaces verts. envoi des courriers pour les assemblées générales pour les propriétaires ne résident pas dans le lotissement, papeteries diverses)
Quel pouvoir à le président ou le trésorier pour récupérer cette cotisation qui n'est pas payée par certains propriétaires ? merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés